

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 21 février 2025 relatif à la composition du comité social d'administration - formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer

NOR : JUSF2505572A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration – formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et d'Outre-Mer les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires : Monsieur François-Alexandre GENOLHAC
 Madame Audrey EUGENE
 Monsieur Salih BENNOUNE

Suppléants : Madame Aurélie POSADZKI

Madame Stéphanie CANDELA

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaires : Madame Aurore MAGOTTEAUX
Monsieur Maxime GHARBI

Suppléants : Monsieur François DJAMBA
Monsieur Foudil BELLABAS

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Maria-Brenda LAXALTE TERRA
Monsieur Stéphane VIRY
Monsieur Arnaud MAGAGNA

Suppléants : Madame Ketty CITRONNELLE
Madame Julie HOUDAN

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Monsieur Nabil AMAR
Monsieur Medjid MOUHOUB

Suppléants : Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI
Madame Estelle ROSSELLI

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 février 2025

Le directeur territorial de la PJJ d'Île-de-France et d'Outre-Mer
Le directeur interrégional
Île-de-France et Outre-Mer
Hervé DUPENNE